

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 0

Reçu en Préfecture le :

Date de mise en ligne : 02/02/2024

certifié exact,

**Séance du mardi 30 janvier
2024
Qe-2024/3**

Aujourd'hui 30 janvier 2024, à 14h11,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspension de séance de 17H59 à 18H24

Etaient Présents :

Madame Géraldine AMOUROUX présente à partir de 14h55, Monsieur Nicolas PEREIRA présent à partir de 14h55, Monsieur Francis FEYTOUT présent à partir de 16h00.
Monsieur Jean-Baptiste THONY présent sauf de 15h00 à 17h00, Monsieur Vincent MAURIN présent jusqu'à 17h45, Madame Léa ANDRE présente jusqu'à 17h59, Madame Sylvie JUSTOME présente jusqu'à 17h59, Monsieur Didier CUGY présent jusqu'à 17h59.

Excusés :

Question écrite de Monsieur Fabien ROBERT concernant le stationnement sur voirie

Monsieur Fabien ROBERT, Conseiller municipal, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Malgré une politique menée depuis de nombreuses années, et avant 2020, de réduction de l'usage de la voiture à Bordeaux au profit des modes doux, le stationnement demeure un enjeu majeur pour de nombreuses Bordelaises et de nombreux Bordelais, qu'il s'agisse de déplacements professionnels ou de stationner son véhicule à proximité de son domicile.

Il y a quelques semaines, Fabien ROBERT interrogeait le Président ANZIANI au sujet de l'évolution de l'offre de stationnement dans notre ville depuis 2020. Celui-ci indiquait, par lettre du 3 octobre, que pour ce qui concerne les parkings hors voirie dont la Métropole a la compétence, 3344 places supplémentaires seront à dénombrer à la fin de l'année 2024. Dans sa réponse, le Président Anziani suggérait d'interroger la municipalité au sujet des places de stationnement relevant de sa compétence.

Aussi, Bordeaux Ensemble souhaite connaître :

- Le nombre de places de stationnement en voirie supprimées depuis 2020 ;
- La destination des espaces libérés par le stationnement : arceaux vélos, végétalisation, etc...
- Le cas échéant, le nombre de places de stationnement en voirie créées depuis 2020.

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 30 janvier 2024

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Fabien ROBERT